

Les polyfluoroalkylées (PFAS ou polluants éternels) :

Nous nous sommes mobilisés au mois de juin pour faire des prélèvements d'eau sur Mions et nous avons participé à des prélèvements de terre sur 14 communes de l'est lyonnais afin de vérifier si elles étaient contaminées avec les PFAS.

En ce qui concerne l'eau, aussi bien celle du robinet que celle prélevée au niveau d'un puits sont conformes.

En ce qui concerne les prélèvements de terre, le laboratoire canadien avec lequel nous travaillons est en phase de finalisation des 200 échantillons qui lui ont été remis et qui ont été prélevés autour de Lyon.

Une conférence publique de restitution des résultats en présence du chercheur qui a conduit l'étude va être organisée courant décembre.

Nous ne manquerons pas de vous informer prochainement de la date et du lieu de cette conférence.

Il faut savoir qu'une proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux substances per et polyfluoroalkylées (appelées aussi polluants éternels ou PFAS) a été adoptée à l'unanimité en première lecture à l'assemblée nationale et au sénat. Elle doit être adoptée en deuxième lecture à l'assemblée pour être définitivement adoptée.

Le texte prévoit entre autres :

- Une interdiction dès 2026 de la fabrication, importation, exportation de certains produits contenant des PFAS. (Cosmétiques, farts, textiles, chaussures...)
- Une anticipation d'un an de l'intégration de 20 PFAS dans le contrôle de l'eau potable.
- Une trajectoire de réduction des PFAS dans les rejets aqueux des installations industrielles tendant vers une émission à zéro d'ici 5 ans.
- Une redevance sur les émissions de PFAS dans l'eau payée par les installations soumises à autorisation.

Nous sommes sur la bonne voie pour la sortie de l'utilisation de ces « polluants éternels » afin de protéger notre santé, l'environnement et le droit des générations futures à vivre dans un environnement sain.